



**Débat
Public**

**Projet
Penly 3**

cahier d'acteurs **n°27**

L'EPR Penly 3 : quelles implications pour la Région ?

En janvier 2009, le Président de la République a annoncé la construction du deuxième EPR français, réacteur à eau pressurisée, dit de troisième génération sur le site de Penly.

Cette décision prise sans concertation, ni avec les élus locaux, ni avec le Parlement, ni avec les associations, aurait mérité un débat d'ampleur nationale sur la stratégie énergétique et industrielle française.

De ce fait, pour les acteurs haut-normands et notamment pour la Région, le spectre du débat public actuel se trouve singulièrement restreint. En effet, il ne s'agit plus de discuter de l'opportunité d'un choix non révisable et imposé par l'Etat, mais d'accompagner une décision.

Si la Région entend mobiliser ses compétences en matière de formation et de développement économique afin que ce projet génère des retombées économiques dans le tissu local, elle demande à l'Etat des garanties en matière de sûreté et de maintien dans le secteur public de la filière nucléaire française.



Alain Le Vern
Région Haute-Normandie
www.hautenormandie.fr

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

Sûreté nucléaire : une priorité

Troisième région française en nombre de sites Seveso, la Haute-Normandie a démontré depuis des décennies qu'elle avait acquis un véritable savoir-faire en matière de prévention et de maîtrise des risques technologiques. Le secteur transversal de la sécurité et de la maîtrise des risques, fédéré depuis 2000 au sein de l'association Valmaris, concentre près de 30 000 emplois publics et privés sur la vallée de la Seine.

Accueillant déjà sur son territoire deux centrales nucléaires (Paluel et Penly), la Région souhaite que ces équipements, tout comme le futur EPR, soient exemplaires en matière de sûreté nucléaire : conditions d'exploitation correctes, prévention des accidents et atténuation de leurs conséquences, protection des travailleurs, du public et de l'environnement contre les risques radiologiques induits.

La Région demande notamment que l'Etat garantisse que le contrôle de sûreté nucléaire et de radioprotection mené par l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) puisse s'effectuer en toute transparence et indépendance.

La Région rappelle la nécessité de sécuriser et de renforcer en parallèle la filière de traitement des déchets radioactifs : traçabilité des déchets, choix des modes de transport vers les centres de traitement...

La stratégie et la sûreté nucléaires ne pouvant être soumises à des considérations mercantiles et régies par les lois du marché, la Région souhaite également que la construction et l'exploitation de l'EPR soient confiées à une entreprise publique apte à répondre à ces grands enjeux.

La formation professionnelle : un enjeu capital pour l'emploi

Responsable de la formation professionnelle, la Région aura nécessairement un rôle à jouer pour anticiper les besoins de qualification liés à l'implantation de l'EPR, notamment à travers le Programme régional de développement des formations professionnelles (PRDF). Les besoins seront d'autant plus importants que le projet Penly 3 intervient sur un territoire où l'emploi est fragilisé, affecté par un taux de chômage élevé (11,2% au 4^e trimestre 2009 sur l'arrondissement de Dieppe contre 10,6% à l'échelon régional). Les chiffres annoncés indiquent que le chantier de l'EPR de Penly devrait mobiliser près de 3 000 emplois en période de pointe et générer environ 300 emplois permanents directs (et une centaine d'emplois indirects) en phase d'exploitation.

L'offre de formation devra prendre en compte la diversité des filières requises (BTP, mécanique, électricité, contrôle, services généraux, assistance technique...), ainsi que la mise sous tension de certains métiers comme maçon coffreur, ferrailleur, grutier, peintre industriel, tuyauteur, soudeur, métallier... Il faudra également appréhender le projet dans ses phases successives : la préparation du site (2011-2012), le génie civil principal (2013-2015), les activités électro-mécaniques (2014-2016), les essais et opérations de dé-

marrage (2016-2017).

Les retours d'expérience de Flamanville 3 et les conclusions du diagnostic territorial en cours de réalisation^① seront de précieux éléments d'aide à la décision.

Un travail de fond de sensibilisation et d'information sur les métiers en forte demande et/ou en émergence pourrait être mené en amont par la Cité des Métiers de Haute-Normandie, en partenariat avec les branches professionnelles, les associations "filières", les entreprises, les pouvoirs publics, les collectivités... Si la décision de construire l'EPR est confirmée, la Région demandera au maître d'ouvrage d'intégrer dans ses marchés publics des dispositions à caractère social, afin de favoriser l'embauche de publics prioritaires.

Dans cette perspective, la Région souhaite que l'Etat attribue à ce projet le label "grand chantier d'aménagement du territoire". Comportant des objectifs réalistes d'emploi et de formation continue de la main d'œuvre locale (demandeurs d'emploi, jeunes publics, publics en insertion), ce label constituerait un "plus" indéniable pour le volet emploi-formation.

^① étude menée par le cabinet Ambroise Bouteille : cartographie des entreprises référencées sur les différents marchés, besoins quantitatifs et qualitatifs estimés par famille de métier, offre de formation et plateau technique mobilisable le cas échéant.

Accompagner les entreprises et les infrastructures

Chef de file du développement économique sur le territoire régional, la Région s'attachera à soutenir et accompagner les entreprises impliquées dans le projet, notamment en mobilisant et coordonnant les différentes aides au développement : aides aux investissements mobiliers et immobiliers, aides à l'innovation, aides à l'emploi... Essentielles à la réalisation de l'EPR, et ce dès les premières phases du projet, les infrastructures devront faire l'objet d'attentions particulières. Les routes sont concernées au premier chef : extension de la RN 27/RD 915, route du littoral Dieppe-Eu RD 925. La Région demande à l'ensemble des maîtres d'ouvrage de débloquer au plus vite des crédits afin que l'ensemble de

ces chantiers puissent être lancés dans les temps.

Les équipements portuaires ne devront pas non plus être négligés : pour sa part, la Région s'est engagée dans un programme d'investissements très conséquent sur le port de Dieppe. D'un montant de 30 millions d'€, ce programme prévoit notamment des investissements en faveur du port de commerce : remise en état des voies et terre-pleins, acquisition de moyens de levage polyvalents permettant d'accueillir de nouveaux trafics, remise en état du réseau ferré portuaire. D'autres investissements lourds seront vraisemblablement à envisager.

Energie : que fait la Région ?

Dans le domaine de l'énergie, les principales mesures récentes votées par la Région Haute-Normandie sont :

- l'adoption en juin 2007 du Plan climat-énergies (consultable sur www.hautenormandie.fr/Environnement-Transports/Environnement/Plan-climat-energies) ;
- l'élaboration d'un Schéma régional éolien, à la fois outil d'aide à la décision pour les acteurs concernés et recueil d'informations objectives destiné au grand public (consultable sur www.hautenormandie.fr/Environnement-Transports/Environnement/Documents) ;
- l'attribution d'aides pour l'installation de systèmes de chauffage individuels et collectifs fonctionnant aux énergies renouvelables ;

- la mise en place d'une "écoconditionnalité" des aides : elles ne sont attribuées que si elles servent des projets exemplaires en termes de consommation énergétique ;
- l'adoption en juin 2010 du Plan régional pour la qualité de l'air (consultable sur www.hautenormandie.fr/Environnement-Transports/Environnement/Documents) ;
- l'accompagnement du bac pro "environnement nucléaire" du lycée Emulation Dieppoise
- la structuration de la filière Energies Haute-Normandie.

Par ailleurs, la Région investit massivement dans les transports ferroviaires (400 millions d'euros investis en 4 ans dans l'achat de trains neufs ou rénovés) pour les rendre plus performants et inciter les citoyens à utiliser les transports collectifs.

S'appuyer sur la filière Energies Haute-Normandie

Affichant l'ambition de conforter le rôle de leader de la Haute-Normandie en matière énergétique, l'EPR de Penly devra s'appuyer sur la filière "Énergies Haute-Normandie". Constituée à la fin 2009 par les professionnels du secteur de l'énergie, cette filière compte au total une centaine d'entreprises représentant 15 à 20 000 salariés, réunies autour d'objectifs

communs : assistance aux PME-PMI, formation, expertise technique, économies d'énergie, recherche et développement, communication. A noter que 3 des 5 partenaires du projet Penly 3 figurent parmi les initiateurs de la démarche : EDF, GDF Suez et Total.

Dans le domaine de l'énergie, la Région souhaite aussi que le projet d'EPR soit

cohérent avec le Plan Climat Énergies adopté par l'assemblée régionale en juin 2007. Celui-ci préconise notamment la diversification des sources énergétiques et le développement de projets d'envergure en matière d'énergies renouvelables (éolien terrestre et off-shore, photovoltaïque, biomasse, bois énergie...).



Recherche et innovation : un fort potentiel

La réalisation de l'EPR aura aussi des répercussions sur les activités de recherche et d'innovation. La Haute-Normandie possède déjà des savoir-faire et une expertise reconnus dans ce domaine, notamment au sein du réseau "matériaux", sous-ensemble du grand réseau de recherche "Energie-électronique-matériaux" (GRR EEM) associant depuis 2006 les Universités de Rouen et du Havre, l'INSA de Rouen et le Centre de recherche

et de technologie (CRT) "Analyses et surface". Dans les forces vives de ce réseau, on trouve un corpus de compétences autour des nanosciences et nanotechnologies, des propriétés d'usages des métaux et de leurs alliages et des matériaux composites.

Un laboratoire commun entre le Groupement de physique des matériaux (GPM) de l'Université de Rouen et l'entreprise EDF, chargé de concevoir de nouveaux

matériaux résistant aux charges nucléaires, a d'ailleurs été créé en 2008.

D'autres compétences en recherche-développement existent en Haute-Normandie et pourront être mobilisées, dans les domaines du génie des procédés, des sciences et techniques de l'ingénieur, de la maîtrise des risques et des impacts environnementaux, des sciences sociales appliquées.

Haute-Normandie : un réel savoir-faire en matière énergétique

- **Electricité** : la Haute-Normandie dispose, avec les centrales nucléaires de production d'électricité de Paluel et de Penly, de 2 des 19 sites nucléaires français, soit 6 réacteurs sur les 58 actifs sur le territoire national. Avec une production régionale supérieure à 65 TWh, la région représente plus de 11 % de la production nationale estimée pour 2008 à 575 TWh et se positionne au 3e rang des régions françaises pour la production d'électricité, derrière Rhône-Alpes et le Centre. L'emploi cumulé sur le segment de la production et la distribution d'électricité est de l'ordre de 3 800 salariés.
- **Raffinage** : la Haute-Normandie compte 3 des 12 raffineries françaises et constitue ainsi la 1ère région française pour le raffinage de pétrole avec une capacité totale de près de 36 % de la capacité française et 36 % des emplois.
- **Avec une part régionale de près de 15 % de la production nationale d'électricité issue des déchets du bois et du biogaz**, la Haute-Normandie est au 2e rang français derrière la Lorraine (8 installations en activité).
- **Éolien** : le parc éolien régional représente une puissance installée de 136 MW, soit environ 3 % de la puissance nationale (4 610 MW), avec une soixantaine de machines réparties dans 11 parcs localisés sur le littoral. En septembre 2009, 19 parcs éoliens étaient en projet (113 éoliennes, 310 MW). En 3 ans la puissance installée a été pratiquement multipliée par 3 (48 MW installés fin 2006). Pour autant, la Haute-Normandie n'est qu'au 11e rang des régions françaises.
- **Éolien off-shore** : 4 des 15 projets éoliens marins du Grand Ouest concernent la Haute-Normandie (Vent d'Ouest et Ventis à Octeville-sur-Mer, WPD Offshore à Fécamp, Enertrag à Veulettes et la Compagnie du Vent au Tréport). Puissance totale : 1,5 GW et 3,4 milliards € d'investissements.
- **Photovoltaïque** : avec une puissance raccordée de 1,6 MW (0,6 % de la puissance raccordée totale en métropole), la Haute-Normandie se positionne à l'avant-dernier rang des régions françaises sur ce secteur et ce, malgré des taux de progression très importants (puissance raccordée multipliée par 15 depuis fin 2008).